

Délib 2 : Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication dans la Région de Versailles

Déclaration par Christian DARCOURT au nom de J'AIME VELIZY

A l'heure du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, J'AIME VELIZY déplore que ce syndicat plutôt que de se dissoudre, ne modifie pas son objet pour étudier et réaliser d'autres infrastructures de communication au bénéfice des habitants et des entreprises de notre région de Versailles.

Il ne nous apparaît pas opportun de voter sa dissolution et c'est pourquoi J'AIME VELIZY votera contre.

Délib 3 : Modification du tableau des emplois permanents

Déclaration par Edmond KAMENI au nom de J'AIME VELIZY

Compte tenu de sa longue expérience en entreprise et en matière de ressources humaines, Madame LOISON qui présente la délibération devrait savoir que pour proposer une modification de nombre et nature d'emplois, il faut d'abord mener une réflexion en termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, entre parenthèses G P E C. L'Etat lui-même qui entreprend une diminution drastique du nombre de fonctionnaires s'appuie sur ce type de démarche professionnelle.

J'AIME VELIZY est donc surpris de constater que l'on présente au Conseil une telle délibération sans avoir de réflexion en termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin de gager de la crédibilité du tableau présenté au vote du Conseil Municipal.

J'AIME VELIZY votera donc contre la délibération proposée.

Délib 4 : Police municipale : Création d'emplois et renforcement des moyens

Déclaration par Edmond KAMENI au nom de J'AIME VELIZY

Cette délibération est insuffisante au regard des moyens proposés pour la police municipale des véliziens. Elle va cependant dans le bon sens et c'est pour cela que J'AIME VELIZY votera pour.

Délib 5 : Modalités de révision des tarifs municipaux

Déclaration par Christian DARCOURT au nom de J'AIME VELIZY

Nous aurions proposé un vote point par point afin de nous permettre de voter contre tous les points qui vont se traduire par une augmentation des prix à payer par les familles véliziennes ou par les commerçants véliziens.

M. Le Maire ayant proposé un vote global, J'AIME VELIZY votera donc contre la délibération proposée.

Délib 8 : Compte de gestion 2007

Déclaration par Edmond KAMENI au nom de J'AIME VELIZY

J'AIME VELIZY n'a pas oublié que Vélizy est classé parmi les 4 moins bonnes gestions municipales des Yvelines. Le vote du compte de gestion valant vote d'un quitus moral, J'AIME VELIZY votera contre le compte de gestion 2007.

Délib 11 : Budgets supplémentaire 2008

Déclaration par Edmond KAMENI au nom de J'AIME VELIZY

Le budget supplémentaire que vous nous présentez est une succession de chiffres, de dépenses supplémentaires toutes plus opaques les unes que les autres.

Nous regrettons ainsi que vous nous ayez transmis les documents beaucoup trop tard pour nous permettre d'effectuer une analyse approfondie surtout quand nous voyons les inquiétudes qui nous avons à la lecture de certains postes de dépenses.

Par exemple, vous annoncez 104 000 euros dont 72000 euros pour la création d'un logo et d'une charte graphique pour la ville et 30000 euros pour le site internet.

Quel vélizien va croire que la création d'un logo et d'une charte graphique coûtent aussi cher alors qu'ils devraient coûter une dizaine de milliers d'euros.

Les véliziens habitués à faire des sites internet savent aussi qu'un site pour une ville coûte environ 15 000 euros, soit deux fois moins chers que le prix que vous annoncez.

D'autres points :

- 40 000 euros pour planter des haies à l'Ecole Mozart et à la crèche des lutins et quand on voit le linéaire concerné, ainsi que les arbustes qui y seront plantés, on peut s'interroger sur de pareils montants,

- 38000 euros pour du mobilier de l'hôtel de ville et plus grave 1 million et demi d'euros pour des dévoiements de réseaux qui devraient être à la charge de EYLIO.

- 65 000 euros pour sécuriser la chaufferie

- 60 000 euros pour le marquage au sol du parking Dautier,

- Etc.

Tout à l'heure, lors du vote du compte de gestion, vous avez employé le terme de frilosité pour certaines prévisions de dépenses mais nous constatons dans le budget supplémentaire que vous nous proposez, que vous n'êtes pas très frileux quand il s'agit de dépenser l'argent des véliziens.

J'AIME VELIZY votera donc contre le budget supplémentaire que vous proposez.

Délib 19 : Extension – Réhabilitation ...

Déclaration par Edmond KAMENI au nom de J'AIME VELIZY

J'AIME VELIZY s'étonne que sans sourciller, vous nous présenter des dépenses supplémentaires qui ont été causée par un mauvais travail réalisé par le maître d'œuvre.

Comme Ingénieur d'Etat en bâtiment et Travaux Publics, je suis étonné de voir que l'on nous demande de payer pour des modifications de dispositions constructives sur proposition du maître d'œuvre et des modifications de prestations à la demande des usagers, cette dernière raison signifiant que les usagers n'avaient pas été suffisamment écoutés, et l'ensemble traduisant de façon non contestable, des fautes dans le travail du maître d'œuvre.

D'ailleurs et cela sera valable aussi pour les dépenses supplémentaires que vous proposerez pour les travaux du théâtre Farman, la moindre des choses quand on commence des opérations pareilles, c'est de faire un diagnostic, ce qui n'a manifestement pas été fait dans ces opérations.

Nous nous étonnons donc que vous osiez nous présenter des dépenses supplémentaires à payer par les véliziens au lieu de rechercher la responsabilité des maîtres d'œuvres qui ont été défaillants.

J'AIME VELIZY votera donc contre la délibération proposée.

Délib 20 : transformation Farman ...

Déclaration par Edmond KAMENI au nom de J'AIME VELIZY

La loi fait obligation pour des opérations de transformation, de s'appuyer sur un diagnostic du bâtiment concerné.

J'AIME VELIZY voudrait savoir si un diagnostic a été réalisé pour cette opération parce que nous sommes surpris de constater ce qui a été découvert en cours de chantier et que vous nous présentez ici pour justifier des dépenses supplémentaires que ce sont encore les contribuables véliziens qui vont payer.

Question diverse relative à la SEMIV

C'est avec surprise que nous avons appris que la SEMIV que vous présidez interjette appel contre le jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Versailles en faveur de Monsieur Daniel VAILLANT !!!

Cela est d'autant plus surprenant que la Cour Suprême a, en sa 3ème Chambre Civile rendu un arrêt le 15 mai 2008 confirmant à nouveau que les dépenses correspondant à la rémunération des gardiens ne sont exigibles au titre des charges récupérables qu'à concurrence des trois quarts de leur montant et qu'à la condition que le gardien assure SEUL l'entretien des parties communes et l'élimination des rejets.

Cet arrêt comme vous le savez est dans la lignée des deux arrêts de principe rendus le 27 septembre 2006 par la même Chambre et qui imposent aux bailleurs de respecter strictement les dispositions du décret 87 - 713 du 26 août 1987.

L'OPAC de PARIS avait des années durant fait de la résistance abusive qui a été lourdement sanctionné par la Cour d'Appel de PARIS et la Cour de Cassation le 27 septembre 2006.

La Commune de VELIZY étant l'actionnaire majoritaire de la SEMIV est donc exposée par votre décision et comme actionnaire d'une SEMIV à des risques financiers si la SEMIV devait à son tour être condamnée pour résistance abusive.

Aussi, pourriez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles, en votre qualité de représentant de la Commune comme Président de la SEMIV, vous ne faites pas appliquer les textes en vigueur et pourquoi vous avez interjeté appel avec les conséquences pécuniaires auxquelles cela expose les contribuables véliziens ?

Question diverse relative à la réception électorale de Mars 2008

C'est avec regret que je n'ai pas pu assister au dernier Conseil Municipal, en raison d'un déplacement en Israël, à Tel Aviv et Jérusalem dans le cadre de l'anniversaire des 60 ans de l'Etat d'Israël. Vous avez profité de mon absence et donc que j'aie le dos tourné, pour m'attaquer lâchement en invoquant l'affaire de vos frais de réception sans que je puisse vous répondre.

Il s'agissait d'une question que vous aviez évité de mettre à l'ordre du jour, et donc que vous aviez réservé aux questions diverses. Nous déplorons une telle gestion des questions diverses au Conseil municipal : quand il s'agit de questions auxquelles vous devez répondre vous obligez les conseillers municipaux à vous envoyer les questions 48h à l'avance et quand il s'agit de questions que vous souhaitez poser aux conseillers municipaux, vous ne les informez pas 48h à votre tour, à l'avance.

Nous avons donc la question double suivante à vous poser :

1) Voulez-vous accepter de modifier votre règlement intérieur du Conseil Municipal afin que vous aussi ayez l'obligation de transmettre vos questions 48h avant aux Conseillers Municipaux que vous projetez de questionner ?

2) s'agissant de la question de fond posée par nos échanges de courriers et à laquelle vous n'avez toujours pas répondu, quand allez-vous enfin répondre à ma demande qui a déjà 3 mois, bientôt 4, de me transmettre la copie du contrat que vous avez signé pour la fameuse réception ? Vous prétendez qu'il s'agissait d'un faible montant et d'une procédure simple et donc pourquoi vous obstinez vous à ne pas nous communiquer le prix de ce contrat ainsi que le prestataire que vous avez fait travailler pour cela ? Puisque vous n'avez rien à cacher, quand allez-vous nous remettre ce fameux contrat de réception qui semble classé confidentiel Défense?

Question diverse relative à l'expression du groupe « J'AIME VELIZY » dans les Echos de Vélizy

C'est avec une grande surprise que nous avons appris que vous refusiez de publier le texte que notre groupe politique « J'AIME VELIZY » a rédigé pour les Echos du mois de juillet, conformément à son droit d'expression garanti par la loi.

Pour justifier votre censure du texte de « J'AIME VELIZY », vous avez cru y déceler un passage diffamatoire à votre encontre : je cite « La responsabilité des collectivités locales est cruciale en matière de développement durable.

La politique urbaine communale, ne doit pas reposer sur les choix d'un Maire qui privilégie ses intérêts personnels au détriment des générations actuelles et futures. »

Soyons clairs, auriez-vous censuré « J'AIME VELIZY » en toute partialité parce que vous vous seriez reconnus dans un propos qui reprenait l'idée de l'importance de l'intérêt général face à l'intérêt personnel?

Lorsque nous parlons d'un Maire, « un », je vous rappelle quelques notions grammaticales simples, est pronom indéfini, et donc indéterminé !

Que répondez-vous aux Véliziens qui nous ont tous élus et qui pourraient être curieux de comprendre pourquoi vous semblez vous être reconnu dans ce terme commun ?

Ces Véliziens pourraient se demander si vous auriez en effet quelque chose à voir de près ou de loin avec la notion d'intérêt personnel dans la gestion de la commune ? et également pour quel type d'intérêt personnel vous sentiriez visé par cet attachement que nous avons à ce que, je cite à nouveau, « La politique urbaine communale, ne doive pas reposer sur les choix d'UN Maire qui privilégie ses intérêts personnels au détriment des générations actuelles et futures » ?

Nous soulevons cette question singulière avec préoccupation, et vous n'êtes pas sans l'ignorer, la censure politique qui n'est plus de mise dans notre pays, peut-être vue comme un aveu de faiblesse, voire, un déni de démocratie.

La Constitution française prévoit, Monsieur le Maire, qu'il appartient aux juridictions concernées et à elles seules, d'apprécier le contenu et les conditions d'application de la loi, en la matière de liberté d'expression. Je vous rappelle que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, annexée à notre Constitution a sacralisé la liberté d'expression parce que sans possibilité de s'exprimer, la liberté de pensée reste formelle, théorique et sans portée? Cette Déclaration affirme, je vous le rappelle :

« Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que leurs actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 11. - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Mais aux vues de ce que vos intentions de censure, sachez Monsieur le Maire, que si nous respectons votre fonction, c'est parce que, comme le disait déjà si bien Jean de La Fontaine dans une de ses fables, je cite, « d'un magistrat ignorant, c'est la robe qu'on respecte »,.

Face à votre responsabilité devant nos concitoyens, comment allez-vous justifier cette atteinte à la liberté d'expression, sous un prétexte qui ne relève pas de votre autorité ? Pensez-vous pouvoir faire preuve d'abus de pouvoir sur le journal Les Echos de Vélizy qui devrait être le journal de tous les Véliziens, et ainsi violer impunément la Constitution et la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui lui est attachée ?